

Journées Open moto

Bulletin d'inscription

Date souhaitée

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal

--	--	--	--	--	--	--	--

 Ville _____

Email _____

Téléphone Fixe _____ Téléphone Portable _____

Type de véhicule

Marque _____ Modèle _____

Modèle de série Modèle de série modifié Compétition

Poids _____ Puissance réelle _____

Si vous venez avec une remorque, merci de bien vouloir cocher cette case

Votre niveau

Débutant Moyen Confirmé/Expert

PARAPHE SVP

Journées Open moto

Tarifs

Incluant l'assurance responsabilité civile pour les non-licenciés

Minimum 6 sessions de 20 minutes sur la journée, en fonction du nombre total de véhicules participants

	Week-end		Semaine	
	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée
Inscription plus de 8 jours à l'avance	80 €	110 €	70 €	90 €
Inscription moins de 8 jours à l'avance	90 €	120 €	80 €	100 €

- Tarifs licenciés FFM : Déduction de 10 € sur les tarifs ci-dessus
- 2^e conducteur : 10 € supplémentaire (RC) – uniquement dans la même session

Note : seuls 3 accompagnants maximum par pilote sont autorisés

- Location de transpondeur 5 € Caution 100 €

TOTAL

MODE DE PAIEMENT

A remettre avec le bulletin d'inscription

- Espèces sur site Carte bancaire Chèque à l'ordre du circuit de Haute-Saintonge

Documents à présenter sur place le jour du roulage

- Carte grise ou Passeport technique pour les véhicules de compétition Attestation d'assurance
- Permis de conduire

IMPORTANT : Toute inscription est considérée comme valide uniquement si le dossier est retourné dûment complété, daté, signé, et accompagné du paiement correspondant; sous réserve de disponibilités.

Nous recommandons fortement aux participants de s'inscrire au préalable afin de garantir les disponibilités. En cas d'inscription directement sur place, les sessions sont susceptibles d'être complètes, nous serions alors dans l'obligation de refuser toute demande d'inscription.

Date _____

Fait à _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »

Règlement intérieur

Toute utilisation des pistes et/ou infrastructures du circuit de Haute-Saintonge nécessite l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur. Le non-respect de l'un des articles ci-dessous pourra entraîner l'exclusion du contrevenant sans possibilité de remboursement.

Général

Heures d'ouverture du site : 8h30-12h30 et 14h00-18h00. Ouverture à 8h00 pour les journées open.

Circulation limitée à 30 km/h dans l'enceinte du circuit de Haute-Saintonge (voies d'accès, parking, paddock).

Respect des voies de circulation.

Accès limité aux véhicules immatriculés ou répondant à la réglementation des émissions sonores fixées par les fédérations sportives délégataires ; et conforme à la réglementation du Code de la route ou celle des fédérations délégataires pour la sécurité.

L'accueil du public, extérieur aux locataires de la piste, ou à leurs clients et autres personnes invitées, n'est pas autorisé sur le site en dehors du bâtiment d'accueil où toute personne doit se présenter avant de se diriger vers un autre endroit du circuit. Le responsable de piste est en droit d'exclure toute personne ne répondant pas à ces conditions.

Paddock

Interdiction formelle de planter quoi que ce soit dans le sol. Tout dépôt ou vidange est formellement interdit. L'abandon de pneumatiques est interdit par la loi. Tout matériau apporté devra être ramporté.

Interdiction d'intervenir ou de modifier quoi que ce soit sur les installations du circuit.

Le paddock est fermé en dehors des horaires d'ouverture du site. Toute personne, équipe ou organisme souhaitant utiliser le paddock en dehors de ces horaires devront faire une demande de gardiennage de nuit par un maître-chien organisé et facturé par le circuit de Haute Saintonge.

Piste vitesse et voie des stands (interdit aux moins de 16 ans)

Horaires d'ouverture du site

Bureaux : Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-18h00

Pistes :

■ Du 1^{er} avril au 31 octobre :

- Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
- Le dimanche : 9h30-12h00 et 14h00-18h00

■ Du 1^{er} novembre au 31 mars :

- Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30
- Le dimanche : 9h30-12h00 et 14h00-17h30

Le drapeau à damier est présenté 3 minutes avant l'heure officielle de fermeture de la piste.

L'accès à la piste « vitesse » n'est autorisé qu'après signature du présent Règlement Intérieur et de la fiche d'Abandon de Recours au secrétariat du Circuit dans le bâtiment d'accueil (ou au bureau du chef de piste dans le bâtiment des stands le week-end).

Seuls les véhicules homologués ou n'excédant pas la norme d'émission sonore règlementée par les fédérations délégataires sont autorisés à rouler sur la piste « vitesse ».

En tout état de cause, les véhicules ne devront pas dépasser 95 décibels lors des contrôles réalisés au régime moteur préconisé par la fédération concernée.

Les utilisateurs de la piste devront être équipés de casques, ceinture de sécurité ou harnais pour les autos. Cuir et textile homologué en 1 ou 2 parties, casque intégral homologué code de la route, gants, dorsales et chaussures hautes adéquates pour les motos.

PARAPHE SVP



Circuit de
Haute Saintonge

J.P. Beltoise

www.circuitdehautesaintonge.com

Le circuit de vitesse accepte un nombre maximum de 25 autos ou motos en piste en simultan . Les s ries moto, exclusivement compos es de licenci s FFM avec un encadrement de commissaires FFM pourront  tre jusqu'  30 v hicules en simultan . Dans tous les cas, les instructions compl mentaires ou sp cifiques communiqu es par le responsable de la piste doivent  tre strictement respect es. La piste « vitesse » tourne dans le sens des aiguilles d'une montre. Aucune modification au trac  ne pourra  tre apport e sans accord express et  crit par la direction.

La circulation sur la voie de stands doit imp rativement respecter les r gles suivantes :

- 20 km/heure maximum tout le long de la zone de panneauage jusqu'au feu de sortie des stands.
- Circulation moteur tournant jusqu'  l'arr t total.
- Les « burns », « rupteurs » et blocages de roues sont formellement interdits.

Stands

Les box des stands sont attribu s sur r servation et mis   disposition   J-1   18h00.

En dehors des horaires d'ouverture de la piste et ce jusqu'  19h30, les  missions sonores   l'int rieur des stands devront  tre r duites   leurs stricts minimums : d marrage moteur sans acc l ration.

La remise des cl s des box est soumise   un  tat des lieux avec remise d'une caution de 300 euros.

Tranquillit  publique

Afin de pr server la tranquillit  publique, diff rents contr les seront effectu s afin que toutes les r gles  dict es dans ce R glement Int rieur soient respect es et en particulier :

- V rification des fiches d'homologation et des  quipements de s curit  pour les v hicules de comp tition.
- V rifications des cartes grises pour les v hicules de s rie.
- Contr les sono m triques selon les proc d s recommand s par les f d rations d l gataires et contr le permanent en situation r elle gr ce   trois points de mesure dont deux en limite de propri t  de riverains.
- Contr le de l' quipement vestimentaire des utilisateurs de la piste.
- Surveillance vid o en temps r el avec enregistrement de l'int gralit  du circuit de vitesse.
- Respect total des horaires d'utilisation de la piste

**La direction se r serve le droit de modifier les horaires pour des raisons de s curit , d'organisation et de tranquillit  publique.
Tout utilisateur ou locataire de la piste est responsable de ses accompagnateurs ou invit s.**

Le personnel du Circuit a toute autorit  pour exclure toute personne ne respectant pas les consignes ci-dessus du R glement Int rieur et/ou des Conditions G n rales de location, ou dont le comportement sur le site ou sur les pistes pourrait  tre consid r  comme dangereux ou incompatible au bon fonctionnement et   l'image du Circuit de Haute Saintonge et ce, sans remboursement.



Drapeau jaune et/ou feu jaune

Danger ralentir imm diatement.



Drapeau noir

Arr t au prochain tour du v hicule.



Drapeau rouge et/ou feu rouge

Arr t de la s ance, rentrer aux stands lentement.



Drapeau   damiers

Fin de la s ance, rentrer aux stands lentement.

Date _____

Fait   _____

Signature pr c d e de la mention
« lu et approuv , bon pour accord »

Fiche d'abandon de recours conducteur

Je soussigné(e)

M. / Mme _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Véhicule _____ Marque _____

Type _____ Numéro d'immatriculation _____

Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et entraînements chronométrés, sous son entière responsabilité, à ses risques et périls, renonçant ainsi irrévocablement pour lui-même et tous ses ayants droits, à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à en respecter chaque article.

S'engage à respecter immédiatement les demandes et consignes du responsable de piste.

Accepte le port du casque.

Reconnaît être seul responsable de son véhicule et s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique et acquitté les mêmes droits de piste qui comprennent la cotisation de responsabilité civile.

Reconnaît être responsable des dégâts éventuels qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures (clôtures, quilles, endommagement de la piste...) et s'engage à en rembourser les frais occasionnés sur la base du devis établi par les fournisseurs du Circuit de Haute Saintonge.

L'utilisateur du véhicule est couvert en responsabilité civile par l'acquittement des droits de piste, mais celle-ci ne couvre aucun dommage causé à un tiers par son véhicule, et inversement.

L'utilisateur est garanti par contrat n° :

pour tous les dommages causés au tiers par son véhicule.

Date _____

Fait à _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »